

# Le mot du Maire

Avec sincérité, j'avoue avoir eu énormément de difficultés à me mettre devant cette feuille blanche pour cet ultime bulletin annuel communal qui clôture le mandat de l'équipe municipale actuelle.

J'aurais dû, en quelques lignes, résumer le bilan de l'ensemble des actions engagées et menées par les conseillers et les conseillères qui ont fait un travail formidable depuis le printemps 2014.

Mais aux portes de l'automne 2019, un drame a bouleversé notre équipe municipale, en même temps qu'une famille, que des amis et des proches, avec la disparition d'une belle personne, PERRINE.

Le décès d'une personne nous touche à divers degrés suivant les liens que nous entretenons avec elle et je sais ce qu'il en est pour avoir, malheureusement, connu un certain nombre de drames autour de moi. Le temps cicatrise les blessures mais ne les referme jamais totalement.

Lors de ma dernière entrevue avec Perrine, en présence de Guillaume, son époux, elle avait encore la force d'évoquer l'avenir de la commune alors que le sien s'assombrissait inexorablement. « Il faut continuer Xavier. Il y a encore des choses à faire » m'avait-elle dit !



Perrine avait raison. Il y a tant à faire. Et c'est hanté positivement par son souvenir que, si les électeurs et électrices m'accordent leur confiance, je poursuivrais pendant encore six années mon implication municipale avant de céder ma place.

A vous tous qui lisez ces quelques mots, profitez pleinement de ce que vous offre la vie. Ne vous laissez pas démoraliser par les épreuves qui sillonnent vos parcours, il y en aura toujours ! Gomez ces petites tracasseries qui polluent votre quotidien. Interrogez-vous sur ce qui est futile ou essentiel. Dites-vous que la vie est belle, qu'elle mérite d'être vécue... en pensant à ceux et celles qui n'ont pas eu la chance de la vivre.

Xavier PROUTEAU

# Vie Municipale

Séance du 03 septembre 2019

## Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

N°	Adresse du bien	Parcelle	Nature du bien	superficie
2019-16	Impasse des Moissons	AB 179	Terrain à construire	684 m <sup>2</sup>
2019-17	1 rue du Moulin	AC 104	Maison	214 m <sup>2</sup>
2019-18	Impasse des Moissons	AB 187	Terrain à bâtir	545 m <sup>2</sup>
2019-19	23 Impasse des Moissons	AB 182	Terrain à bâtir	511 m <sup>2</sup>
2019-20	16 Impasse des Moissons	AB 178	Terrain à bâtir	553 m <sup>2</sup>
2019-21	Lotissement Les Démeries	AB 199	Terrain à bâtir	505 m <sup>2</sup>
2019-22	14 rue des Sables	AC 92-93	Maison	513 m <sup>2</sup>
2019-23	Rue de la Croix Gilard	AB 202	Terrain à bâtir	1500m <sup>2</sup>

- Accord devis de 356,40€ pour l'impression des 430 bulletins communaux avec l'imprimerie du bocage
- Accord devis de 469,42€ pour l'acquisition du petit matériel chez Wurth
- Accord devis de 2833,02€ T.T.C pour le raccordement électrique à la salle polyvalente avec ENEDIS
- Accord devis de 1429,32€ avec STGS pour l'alimentation en eau de la salle polyvalente.
- Pour l'assurance Dommage ouvrage, la SMACL ne peut prendre le risque incendie seul donc on ne contracte que l'assurance de base dommage ouvrage pour un montant de 10461,10€

## Délibérations prises

1. **Proposition d'avenant de + 27 197.52€ T.T.C. du Cabinet Vallée car les travaux passent de 1 110 000€ à 1 358 000€ H.T.**

Des modifications ont du être apportées sur les travaux de construction de la salle polyvalente aux Rouillères ce qui en modifie le coût. Ainsi le montant total des travaux s'élèvent à 1 358 000€ H.T.. De ce fait la rémunération du Cabinet Vallée s'élève à 148 619.52€ T.T.C.

2. **Encaissement d'un chèque de 481,77€ suite au sinistre du 07-06-2019**

Suite à l'accident face à la mairie, l'assurance du conducteur rembourse le devis de l'entreprise BF Maçonnerie et le temps passé par l'employé municipal pour sécuriser le site.



3. **Indemnité de conseil de la trésorière**

Suite au départ de Monsieur Patrick QUAIREAU et à son remplacement au 1<sup>er</sup> Octobre 2018 par Madame Brigitte DEVAUX, le conseil municipal décide de modifier l'attribution de l'indemnité de Conseil, les délibérations étant nominatives. De plus, le conseil municipal accepte l'état liquidatif de 94,59€ net sur les trois derniers mois de 2018.

4. **Approbation de la clause de revoyure du contrat de territoire départemental 2017-2020 avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne**

Le Conseil municipal approuve le contenu de la clause de revoyure du contrat Vendée territoire 2017-2020 à intervenir entre le département de la Vendée, la Communauté de Communes Vie et Boulogne et l'ensemble des communes composant la Communauté Vie et Boulogne. La proposition de redéfinir la décomposition des 33 projets représentant un montant global prévisionnel de travaux de 21 489 043€ :

REPARTITION DE L'ENVELOPPE	AIDES DU DEPARTEMENT	TAUX
Enveloppe globale du territoire	3 552 320 €	
Projets structurants	2 728 320 €	76,8 %
Opérations en fonctionnement	0 €	0,00%
Projets communaux d'intérêt local	824 000 €	23,2 %
Part non affectée	0 €	

### Modalités de la redistribution des crédits au sein du Contrat initial :

- Réaffectations des crédits entre les différents projets portés respectivement par Saint-Denis-la-Chevassé, Beaufou, et saint Etienne du Bois
- Abandon ou report des projets portés par Palluau, Falleron Maché, saint Paul Mont Penit
- Nouveau projet de cheminement doux à Falleron
- Augmentation des crédits affectés au projet de halles centrales portées par Bellevigny

Pour notre commune, la clause de revoyure ainsi proposée :

- N'a aucun impact sur les projets initialement proposés lors de la signature du Contrat de territoire départemental 2017-2020, qui sont pour mémoire

\*construction de la salle polyvalente pour un montant global de dépenses de 1 558 334.20€ et pour un montant de subvention de 148 000 €.

## 5. Mise en place d'une servitude de passage pour l'écoulement des eaux usées rue des Sables

Le Conseil municipal est informé que dans le cadre de la vente par Monsieur et Madame Alain GOYAU, de leur terrain situé rue des Sables, cadastré section AD n°150, il y a lieu de constituer une servitude de passage d'écoulement des eaux usées.

Cette servitude part de la parcelle AD n°149, passe sur les parcelles n°150, 151, 123 (appartenant à Monsieur et Madame GOYAU) puis sur le n°122 pour rejoindre la pompe de relevage sur la parcelle n°51 (appartenant à la Commune), puis ensuite remonte sur les mêmes parcelles, puis sur la parcelle n°125 (appartenant à Monsieur et Madame CHEVALIER) pour rejoindre la voie publique par la parcelle AD n°126.

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à intervenir à l'acte à recevoir par Maître Karine BULTEAU du Poiré sur Vie afin de constituer cette servitude et précise que :

- « -les frais d'entretien de la pompe de relevage incombent à la commune
- les frais d'acte restent à la charge du propriétaire du fond dominant. »

## 6. Création d'un poste d'adjoint administratif

Le Conseil municipal décide de créer le grade d'adjoint administratif pour y nommer Madame Fanny VRIGNEAU comme stagiaire à compter du 12-09-2019 et de proposer à la suppression le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe occupé par Madame Noémie ALLAIN qui est partie.

## 7. Création et numérotation de la voie au lotissement « Les Rouillères »



Le Conseil municipal décide de créer la « rue Jean Gabin » desservant le nouveau lotissement des Courrières. Sur l'acte de vente aux futurs acquéreurs, il sera mentionné le

paragraphe suivant :

« Les acquéreurs s'engagent à déposer une demande de permis de construire dans un délai de deux ans suivant la signature de l'acte notarié, la construction sera achevée dans le délai légal de validité du permis de construire. Dans le cas de non-respect de cet engagement, la Commune aura la possibilité de reprendre le

terrain au prix d'acquisition, les frais d'acte notariés restant à la charge du propriétaire du terrain.

Cependant la commune renonce à cette clause si la non construction intervient à la suite d'une séparation de couple, d'un décès, d'une situation de handicap liée à une invalidité ou d'une mutation professionnelle, chaque cas devant être expressément soumis au Conseil Municipal. »

## 8. Convention pour la participation financière au fonctionnement de l'accueil de loisirs et du péricentre « les Pitchounes » de la commune de St Etienne du Bois

Le Conseil municipal renouvelle la convention du 01-09-2019 au 31-08-2020 avec la commune de Saint Etienne du Bois pour la participation financière des 5 communes : Saint Etienne du Bois – Palluau - La Chapelle-Palluau – Saint Paul Mont Penit et Grand'Landes pour accueillir en centre de loisirs les « Pitchounes » les 3-5ans à Saint Etienne du Bois et à Palluau le 6-12 ans. La participation financière s'établit comme suit :



- 50% sur le nombre d'habitants
- 50% sur la fréquentation
- Est demandé en 2 fois : au 1<sup>er</sup> mai de l'année N (Critère de population) et au 1<sup>er</sup> janvier N+1 (critère de fréquentation).

## 9. Signature d'une convention aménagement sécurité sur le R.D. 40 suite à la mise en place de l'écluse rue du Moulin avec le département

Voici les principales mentions approuvées par le conseil municipal :

- S'agissant d'une écluse en zone 30km/h : la co visibilité devra être de 20 m
- L'ilot sera rempli par un béton balayé avec bordures basses de type I
- Les bordures seront peintes en blanc
- Mise en place d'une balise J5 sur ilot

## 10. Répartition « dérogatoire libre » du F.P.I.C. (Fonds de péréquation intercommunale et communale)

Suite aux orientations fixées par le parlement en 2011 (article de la loi de finances initiales pour 2011), l'article 144 de la Loi de Finances 2021 a institué un mécanisme de péréquation horizontale, appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).

Pour l'année 2019, l'Etat a notifié à la Communauté de communes le montant de l'enveloppe F.P.I.C. attribué au niveau de l'ensemble intercommunal qui s'élève à 1 178 465€.





# Vie Municipale

Trois modes de répartition du F.P.I.C. peuvent s'opérer entre l'EPCI et ses communes membres :

**1°) Une répartition dite « de droit commun »,** ce qui ne nécessite aucune délibération de la collectivité. La répartition de droit commun s'effectue en deux temps. Dans un premier temps, elle s'effectue entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF), puis, entre chacune des communes en fonction du potentiel financier par habitant et de leur population.



**2°) Opter pour une répartition « à la majorité de 2/3 » :** cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI dans un délai de 2 mois. Dans ce cas, le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps répartis entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun. Dans un second temps la répartition du FPIC entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi, c'est-à-dire en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et du potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance du potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ses communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères appartient à l'organe délibérant. Toutefois, ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ; ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

**3°) Opter pour une répartition « dérogatoire libre »,** qui permet de décider d'une nouvelle répartition du prélèvement ou du reversement, suivant des critères propres à l'EPCI, sans aucune règle particulière. Pour cela, l'organe délibérant de l'EPCI doit :  
-soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant la notification du prélèvement et du reversement  
-soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération des conseils municipaux dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuver.

Chaque année, c'est cette dernière option qui est proposée, en répartissant la totalité du FPIC uniquement entre les communes

membres en utilisant les critères appliqués à la dotation de solidarité communautaire.

En fonction de ces critères traditionnels, la répartition serait la suivante :

Enveloppe FPIC 2019 1 178 465 € répartie selon critères DSC	
AIZENAY	223 652 €
APREMONT	57 427 €
BEAUFOU	50 212 €
BELLEVIGNY	138 063 €
FALLERON	50 654 €
GRAND'LANDES	29 858 €
LA CHAPELLE PALLUAU	32 818 €
LA GENETOUIZE	50 719 €
LE POIRE SUR VIE	204 958 €
LES LUCS SUR BOULOGNE	97 786 €
MACHE	44 518 €
PALLUAU	32 106 €
ST DENIS LA CHEVASSE	70 417 €
ST ETIENNE DU B.	64 633 €
ST PAUL MONT P.	30 644 €

Total FPIC reversé aux communes

1 178 465 €

Il est proposé cette année une répartition différente en application du pacte financier entre la communauté de communes et les communes fondé sur le principe d'une répartition équitable de l'enveloppe globale composée des subventions liées à la contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département, les fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire (DSC) et le FPIC sur les années 2017 à 2020.

Le Conseil municipal approuve la répartition du FPIC en application du pacte financier suivant :

Montant FPIC 2019 après ajustement	
AIZENAY	223 652 €
APREMONT	57 427 €
BEAUFOU	50 212 €
BELLEVIGNY	138 063 €
FALLERON	0 €
GRAND'LANDES	29 858 €
LA CHAPELLE PALLUAU	32 818 €
LA GENETOUIZE	43 279 €
LE POIRE SUR VIE	204 958 €
LES LUCS SUR BOULOGNE	97 786 €
MACHE	44 518 €
PALLUAU	0 €
ST DENIS LA CHEVASSE	70 417 €
ST ETIENNE DU B.	64 633 €
ST PAUL MONT P.	30 644 €

Total FPIC reversé aux communes

1 088 265 €

Total FPIC conservé par la CCVB

90 200 €

TOTAL FPIC Communes et CCVB

1 178 465 €

En accord avec les communes concernées, le montant du FPIC serait ainsi diminué :

- De 7 440 euros pour la Genétouze
- De 32 106 euros pour Palluau
- De 50 654 euros pour Falleron (1 449 euros + 49 205euros)\*

\*La commune de Falleron sollicite un reversement intégral de son FPIC 2019 au profit de la CCVB pour pouvoir bénéficier en 2020 d'une enveloppe de 49 205 euros de fonds de concours exceptionnels.

## Informations diverses

### 1. Balayage des voies

Après consultation et à l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir l'Entreprise « Atlantic Balayage » de Saint Fulgent pour un coût de 1377.77€ T.T.C.



### 2. Autres informations

-La commune demande la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2019

## Séance du 05 novembre 2019

### Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

N°	Adresse du bien	Parcelle	Nature du bien	superficie
2019-25	Lot 1 impasse des Démeries	AB 194	Terrain constructible	703 m <sup>2</sup>
2019-26	11 rue de la Joussemière	AD 84	Maison d'habitation	1 165 m <sup>2</sup>

- devis avec « orange » pour le raccordement téléphonique + internet : 2623.90 € T.T.C. de la future salle polyvalente

- devis de l'entreprise AJC de 138 € T.T.C. pour le contrôle périodique de la fourche (6 mois) et du godet (1 an)

- achat d'une unité centrale pour le poste d'accueil pour un montant de 1 176 € T.T.C. avec l'entreprise « prosystème » et une réinstallation des logiciels Berger Levrault pour un montant maximum de 420 € T.T.C.

- renouvellement du contrat d'entretien annuel de l'autolaveuse pour un montant de 87.60 € T.T.C.

- pour la construction de la nouvelle salle polyvalente et suite au plan des cuisines :

\* accord plus-value lot 2 entreprise « Traineau » : 403.46 € T.T.C.

\* accord plus-value lot 17 entreprise « Richard » pour la plomberie : 864 € T.T.C.

## Délibérations prises

### 1. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

Le conseil municipal approuve le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018 présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport présente les données suivantes :

Nombre d'abonnés : 282

Volume facturé en m<sup>3</sup> : 23 242 m<sup>3</sup>

Tarif redevance modernisation des réseaux perçue par l'agence de l'eau : 0.18€/m<sup>3</sup> soit

23 242 m<sup>3</sup>\*0.18€ = 4 183.56 €

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 1.35 € HT /m<sup>3</sup>

Recettes réelles de fonctionnement en 2018 : 47 878.99 €

En cours de la dette au 31-12-2018 : 0 €

Montant des travaux investissement en 2018 : 8 104.48 € pour la création du poste de relevage rue des Sables

### 2. Redevance assainissement 2020

Le conseil municipal a fixé comme suit la redevance assainissement pour 2020 :

Part fixe par branchement : 42 €

Par m<sup>3</sup> consommés : 1.37 €

### 3. Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance et fixation du montant de la participation collectivité



La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux.

Par délibération du 06-11-2018, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour la passation d'une convention de

participation dans les conditions prévues au II de l'article 88-2 de cette même loi, pour le risque « prévoyance ».

Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE dans les conditions tarifaires ci-dessous :

GARANTIE OBLIGATOIRE : INCAPACITE DE TRAVAIL								
Base des cotisations	TIB + NBI + RIB							
Base des prestations	TIN + NBI + RIN (sauf CIA et PFA)							
Choix du Niveau par l'agent Assuré								
Niveaux :	N 1	N 2	N 3	N 4	N 5	N 6	N 7	N 8
TIN + NBI si DT/U :	90%	90%	90%	90%	100%	100%	100%	100%
RIN si DT/U :	0%	90%	90%	90%	0%	90%	90%	90%
RIN si PT franchise 30J	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%	0%
RIN si PT franchise 90 J	0%	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%
Taux de cotisation								
Taux HT :	0.57%	0.70%	0.73%	0.72%	0.71%	0.86%	0.90%	0.89%
Taux TTC :	0.61%	0.75%	0.78%	0.77%	0.76%	0.92%	0.96%	0.95%

- Garantie 1 : maintien de salaire avec prise en compte ou non, en tout ou partie du régime indemnitaire
- Garantie 2 : invalidité (indemnité journalière à hauteur de 90 % TIN+ NBI) – 0,52 % TTC
- Garantie 3 : perte de retraite consécutive à une invalidité à hauteur de 90 % – 0,26 % TTC
- Garantie 4 : décès (100% TIN + NBI annuel) – 0,25 %

Le choix de l'offre de TERRITORIA MUTUELLE a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 20 juin 2019.

Le Conseil Municipal approuve :

- **L'adhésion de la commune, via une convention d'adhésion tripartite, à la convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice de l'ensemble de ses agents avec le prestataire TERRITORIA MUTUELLE ;**
  - **le montant de la participation financière de la collectivité et ses modalités d'attribution soit 13 € brut par agent sur la base d'un temps complet pour les garanties maintien de salaire obligatoires et facultatives selon le choix des agents. La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.**
4. **Demande de l'école publique de Palluau pour subventionner leur voyage au ski**  
Le Conseil Municipal donne un avis défavorable
5. **Convention Assistance Maîtrise d'Ouvrage avec l'agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée pour la construction de 3 logements locatifs sur l'ilot A au lotissement « les Rouillères »**

Le Conseil municipal donne un avis favorable concernant le lancement du projet de construction de trois logements locatifs type maison individuelle T3, (à destination des aînés) d'un budget prévisionnel de 400 000 € HT (hors révision du prix, terrain, taxes d'aménagement, assurances et honoraires SPL) sur l'ilot A au lotissement « Les Rouillères ». Pour ce faire, il autorise, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :



- 2.450,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme
- 2.100,00 € HT, pour le choix du maître d'œuvre

## 6. **Création d'adresse au niveau de la zone artisanale**

Le Conseil Municipal a décidé de créer « l'impasse des gîtes » au niveau de la zone artisanale

### Informations diverses

#### 1. **Point sur le lotissement « Les Rouillères »**

\* Trois parcelles doivent être réintégrées dans le budget communal car destinées à la zone commerciale :

AD 157 : 201 m<sup>2</sup>

AD 159 : 3 365 m<sup>2</sup>

AD 53 : 634 m<sup>2</sup>

\* Réservation de l'ilot A de 754 m<sup>2</sup> pour la construction de 3 logements locatifs destinés aux aînés.

#### 2. **Point sur les formations des agents**

\* Les 2 agents techniques ont été formés sur la pratique et le respect des normes de sécurité des « tracteur, fourche, godet, mini-pelle » (formation valable 10 ans)

\* Formation aux gestes de premiers secours recyclables tous les 2 ans pour tous les agents techniques et administratifs (à planifier)

\* Le 04-02-2020 : autorisation d'intervention à proximité des réseaux (valable 5 ans) : 3 agents (2 techniques et 1 administratif)

#### 3. **Autres informations**

\* possibilité visite de Vendée tri un vendredi soir après 17h

\* participation du maire et de la secrétaire de mairie au congrès des maires à Paris : coût 110 € pour le train

\* demande d'installer un abribus à la Nonnerie : il est nécessaire d'étudier les différents arrêts sur la commune et voir comment il est possible d'installer des abribus démontables car chaque année les points d'arrêt changent.

\* enquête publique pour le SCOT du 05-11-2019 au 06-12-2019 (incorporation des 8 communes de l'ex pays de Palluau)

Séance du 03 décembre 2019

## Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

### Délibérations prises

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2019-27	2 impasse des Démeries	AB 168	Maison d'habitation	706 m <sup>2</sup>
2019-28	8 rue du Petit Fief	AC 126	Maison d'habitation	434 m <sup>2</sup>
2019-29	17 rue du Moulin	AC 146	Maison d'habitation	1 037 m <sup>2</sup>
2019-30	7 impasse des Démeries	AB 198	Terrain constructible	497 m <sup>2</sup>
2019-31	10 rue des Pressoirs	AE 77-78-79	Maison d'habitation	181 m <sup>2</sup>

- devis de l'association « Acemus » pour l'entretien paysager 2020 intervention sur 10 semaines par an à raison de 2 jours par semaine : 11 760 €
- trois devis du garage « Galip'auto » pour l'entretien du kangoo (pompe à eau + distribution + réparation clé) : 698.09 € T.T.C.
- contrat d'entretien avec la société « Climat Vendée » pour la climatisation-chauffage à la bibliothèque : 324 € T.T.C. par an

### DELIBERATIONS PRISES

#### 1. Travaux en régie

Nature des travaux	Articles comptables (dépendances d'investissement)	montant	inventaire	Article 722-042 (recettes de fonctionnement)
Aménagement paysager du cimetière	2128	1 613.58 €	2019-11	
Création de parterres	2128	1 764.43 €	2019-12	
Pose d'écluse rue du Moulin	2152	917.97 €	2019-13	
Installation d'un faux grenier au locatif 3	2135	1 474.22 €	2019-14	
Confection de panneaux électoraux	2158	512.11 €	2019-15	
<b>TOTAUX</b>		<b>6 282.31€</b>		<b>6 282.31 €</b>

#### 2. Virement de crédit et écritures comptables pour le projet de réalisation de trois locatifs pour les aînés

Par délibération du 05-11-2019, le conseil municipal a voté une assistance à Maitrise d'ouvrage de 5 460 € T.T.C. pour la réalisation de 3 locatifs en faveur des « aînés » sur l'îlot A du lotissement « Les Rouillères ». Pour que cette décision s'inscrive dans les restes à réaliser 2020, il faut faire une décision modificative pour créer l'opération 23 article 2313.

Le conseil municipal, après conseil avisé de madame la trésorière, décide les décisions modificatives suivantes :

##### Budget communal : virement de crédit (D.M.2)

Dépense investissement : article 21578 : -5 460 €

Dépense investissement : article 2313 opération 23 : + 5 460 €

##### Budget communal (D.M. 3)

Dépenses de fonctionnement 6745 : - 46 011

023 : 54 010

Recette Fonctionnement : 74121 : + 7 999

Dépense investissement : 2113 : 54 010

021 : 54 010



##### Budget lotissement (D.M. 1)

Recette fonctionnement : article 7015 : 46 011

Recette fonctionnement : article 774 : - 46 011

#### 3. Choix d'un organisme financier pour contracter deux emprunts

Après consultation de différentes banques, le conseil municipal a décidé de contracter les deux emprunts suivants au Crédit Agricole de Vendée :

- montant : 400 000 € pour le financement de trois locatifs pour les aînés
- pour une durée de 15 ans
- périodicité trimestrielle,
- amortissement amortissements constants
- taux fixe : 0.59 %
- frais de dossier : 350 €

- un prêt relais d'un montant de 500 000 € en attente de percevoir les subventions et le Fonds de Compensation de la T.V.A. pour la construction de la salle polyvalente

- pour une durée de 2 ans
- périodicité trimestrielle
- amortissement in fine du capital
- taux fixe : 0.39 % + index euribor 3 mois
- frais de dossier : 400 €



# Voirie– Urbanisme –

## ➤ Travaux réalisés depuis le début de l'année

### ▲ Voirie

- Rue du Rocher. En raison du déploiement de la fibre optique des travaux sont prévus dans cette rue courant 2020, les travaux de voirie prévus en 2020 seront reportés en 2021
- Réalisation d'une écluse rue du Moulin
- Travaux de point à temps sur divers rues du bourg et de la campagne
- Installation d'un poteau incendie rue la Croix Gilard
- Changement des prestataires pour le balayage des voies. L'entreprise Atlantic Balayage a été retenue après un appel d'offres



### ▲ Bâtiments

- Réparation des portes extérieures de la salle polyvalente

### ▲ Environnement

- Poursuite de l'engazonnement du cimetière
- Réfection du sentier pédestre « Les mégalithes » entre la route du Piquérand et la passerelle
- Entretien régulier des espaces verts, cimetière, terrain de foot, bassin d'orage, lagune, paillage des massifs, ...
- Elagage et débroussaillage côté ouest de la commune par l'entreprise Biron



## ➤ Point sur les locatifs au 26, rue des Sables

- Réfection des logements 1 et 3, au 26 rue des Sables (peinture, sol, salle de bain et installation électrique, faux-grenier, changement de volet)
- Logement 4 changement du chauffe-eau

### Point sécurité

Les agents ont suivi des formations de sécurité, au niveau matériels-équipements, et au niveau des gestes de premiers secours

## ➤ Points sur les projets communaux

### ▲ Restauration des tableaux à l'église :

Grace à 14 dons nous avons récolté 1 156.20€. A ces derniers, nous ajoutons un don de la paroisse St Benoit des Landes. La Fondation du patrimoine nous accorde donc une subvention de 3 000 € ayant atteint le seuil de 1 349.83 €.

- Accord reçu de subvention du département pour 17 547 €
- Montant des travaux : 26 996.50 € H.T.
- 3 tableaux sont déjà restaurés. 3 autres tableaux devraient être terminés d'ici la fin d'année. La restauration des autres tableaux suit son cours.



### ▲ Nouvelle Salle polyvalente

- Le 2 septembre les travaux de la salle polyvalente ont démarré.
- 12 mois de travaux avec une réception en septembre-octobre 2020
- Les tarifs de location devraient être votés fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, pour envisager de prendre les réservations de salle à partir de novembre-décembre 2020.



### ▲ Réhabilitation de l'ancienne mairie

- La mairie conserve le projet de réalisation de 2 locatifs mais cela en échelonnant la réhabilitation sur quelques années.



# Environnement - Bâtiments

## ▲ Lotissement communal « Les Rouillères »

- Le permis d'aménager a été délivré le 26 février 2019.
- L'arrêté de vente anticipé des lots a été délivré le 18 novembre 2019, ainsi que le document d'arpentage du géomètre.
- Les travaux de viabilisation ont été réalisés par la SEDEP. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (assainissement eaux usées et eaux pluviales, voirie provisoire, desserte EDF-FT-AEP) a été délivré le 5 novembre 2019
- Les ventes de lots par le notaire seront faites au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les Permis de Construire peuvent être déposés dès à présent.
- Un délai de 2 ans après l'achat d'une parcelle est donné pour le dépôt du permis de construire. Au-delà, la commune rachèterait le terrain au prix d'achat mais les frais de notaire seraient à la charge du propriétaire de la parcelle.
- En 2018, une enquête sur les besoins des aînés a été réalisée : trois familles recherchent un plain-pied, 2 chambres et environ 200m<sup>2</sup> de terrain pour location. Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec la SPL (Société publique locale), pour la construction de trois logements locatifs type T3 sur l'Ilot A d'un budget prévisionnel de 400 000€.



## SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

### ➤ Bassin versant de la Vie et du Jaunay : l'étude de bilan du Contrat Territorial 2015-2019 est en cours !

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vie et Jaunay. A ce titre, il assure, en lien avec la Commission Locale de l'Eau, la mise en œuvre du programme d'actions du SAGE à travers les Contrats Territoriaux (CT) et les Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV).

Le Contrat Territorial 2015-2019 arrivant à son terme, le Syndicat Mixte a lancé une étude d'évaluation de ce contrat et d'élaboration d'un nouveau programme d'actions de 2021 à 2026.

Les bureaux d'études DCI Environnement et SEPIA Conseils ont été missionnés pour effectuer cette prestation.

L'objectif premier est de dresser le bilan des actions menées sur les milieux aquatiques et les pollutions diffuses et d'en évaluer les résultats. Dans un second temps, il s'agira de définir une nouvelle stratégie territoriale en matière de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, aboutissant sur un programme d'actions et de travaux qui sera mis en œuvre à compter de 2021.

Dans le cadre de cette étude, les techniciens de DCI Environnement et de SEPIA Conseils sont amenés à se déplacer sur l'ensemble du bassin versant de la Vie et du Jaunay et notamment sur les secteurs des marais, ainsi que le long des cours d'eau. Ces expertises de terrain ont débuté en septembre 2019 et se poursuivront jusqu'à l'été 2020.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Syndicat Mixte.



### Zone d'étude : Bassin versant de la Vie et du Jaunay



# Affaires scolaires

Depuis plusieurs années, nous avons choisi pour la préparation des repas, la Société RESTORIA grâce à qui les enfants semblent apprécier la qualité de la nourriture et l'équilibre des repas.



## RESTOTIA et la Loi EGalim pour ...

- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour vos enfants



- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits



- Soutenir l'agriculture française



Pour l'année 2020 les objectifs sont :

**1 PLAN PLURIANNUEL**  
de diversification des protéines  
pour garantir l'équilibre alimentaire et la variété des plats proposés aux enfants



**1 MENU VÉGÉTARIEN**  
PAR SEMAINE au menu du restaurant scolaire



**INTERDICTION DES**  
CONTENANTS ALIMENTAIRES EN PLASTIQUE



**INTERDICTION DES**  
BOUTEILLES D'EAU PLATE EN PLASTIQUE



**COMMUNIQUER**  
1 FOIS / AN  
la part des produits entrant dans la composition des 50% de produits durables et issus du commerce équitable



## Ecole privée Saint Joseph



En **regroupement pédagogique intercommunal (RPI)** avec l'école Saint Joseph de la Chapelle Palluau, nous formons **une école de 5 classes** qui accueille 118 élèves de la très petite section au CM2.

Cette année, nos projets seront en lien avec notre thème de l'année qui est « **des mots sur le bout de la langue** ». Dans les classes, nous allons donc travailler sur la lecture et les différents types d'écrits, l'écriture, et le vocabulaire. Dans le cadre des activités, nous mettons l'accent sur les moments d'échange, de partage et nous veillons à ce que chaque enfant trouve sa place et s'épanouisse.

Comme chaque année, les élèves iront à la piscine (de la GS au CE2), participeront à des rencontres avec les autres écoles du secteur pour des défis (sportifs, lecture, cross...). Les élèves du CP au CE2 bénéficieront également de séances de musique menées par un professionnel. Voici quelques événements d'école du début d'année :

### ➤ « Nettoyons la nature »

Les élèves ont sillonné les rues pour ramasser les déchets dans le cadre de « **Nettoyons la nature** » 2019 ! Ils ont collecté plus de 5 kg de déchets. Cette opération sensibilise les élèves à la protection de l'environnement.



### ➤ La prévention routière

Comme chaque année, les élèves de CP et CE1 ont bénéficié de plusieurs séances de prévention routière lorsqu'ils sont piétons et les CE2 lorsqu'ils sont cyclistes. Après la théorie en classe, les élèves font un parcours à pieds dans la commune pour mettre en application ce qu'ils ont appris. Les CE2 font du vélo dans la cour pour mettre en pratique.



Pour l'équipe enseignante du RPI,  
Ivanne FOURNIER, directrice

Pour tout renseignement sur l'école et le fonctionnement du RPI, n'hésitez pas à nous contacter au 02 51 98 61 52.

Vous pouvez aussi visiter notre site internet : <http://rpi-palluau-lachapelle.fr/>

La date à retenir : Vendredi 7 février 2020 : Portes ouvertes du RPI



# Social - Culture

## ➤ Le goûter des aînés

Le 1<sup>er</sup> décembre 2019 - 6<sup>ème</sup> édition pour ce goûter devenu un rendez-vous apprécié de nos séniors -

Un après-midi de convivialité animé par Philippe LEGAL et Didier CHEVENON à l'accordéon.

Philippe, imitateur, chanteur, a interprété son répertoire de chansons de variétés françaises, reprises en chœur par nos aînés, en alternant musique et sketches.

La pause goûter a été aussi un moment de partage dans la bonne humeur.

Tout le monde est reparti content d'avoir passé un bien agréable moment.



# Bibliothèque

## Que s'est-il passé sur ce dernier trimestre ?

### ➤ Les ateliers lecture

En concertation avec la Directrice de l'école Saint Joseph, ils ont repris le lundi 7 octobre pour les classes de CP/CE1/CE2 – Ils ont lieu tous les 15 jours et sont animés par deux bénévoles de la bibliothèque – Les ateliers ont une durée de 45 minutes par groupe, avec lecture d'une ou deux histoires par les bénévoles, puis il est laissé un temps aux enfants pour se consacrer eux-mêmes à la lecture de livres qu'ils choisissent.



## La bibliothèque, pas que de la lecture...

### ➤ Les après-midi jeux ont leurs adeptes

De plus en plus d'adeptes ces mardis après-midi tous les 15 jours où il fait bon se retrouver, partager, échanger, rire, jouer et oublier tous les tracas de la vie quotidienne.

Tout le monde peut venir à la bibliothèque, même ceux ou celles qui n'ont pas d'abonnement

La période hivernale apporte souvent des moments de morosité, alors venez nous rejoindre à la bibliothèque, la gaieté y est de mise.



Les après-midi jeux reprendront le mardi 7 janvier 2020

# Bibliothèque

## ➤ Spectacle Halloween

Conte théâtralisé musical avec Joan VINCE

« Jean Popeur veut trouver la peur pour être comme ses copains. Pour cela, il n'a qu'une seule solution : partir sur le cheval Malet sur l'île Halloween, infestée de vampires, de squelettes, de gargouilles et sorcières »

Alors vous pensez bien qu'avec une telle histoire, les 45 enfants présents au spectacle ainsi que leurs parents ou grands-parents, ont passé un bien joyeux et « terrifiant » moment !!!

Un après-midi qui s'est terminé par un goûter pris dans la joie et la bonne humeur.

Pour l'année 2020, l'équipe des bénévoles vous prépare d'autres animations pour les enfants ou pour les adultes ; celles-ci seront portées à votre connaissance dès que nous les aurons finalisées.



APPEL A BENEVOLAT – Si vous avez un peu de temps libre, pensez à venir nous rejoindre dans l'équipe des bénévoles, actuellement au nombre de 13, que ce soit pour les permanences et/ou pour nous aider dans la préparation des différentes animations que nous proposons chaque année.

*Pour vous faire connaître, il vous suffit de passer à la bibliothèque*

## ➤ Abonnement gratuit pour les nouveaux arrivants

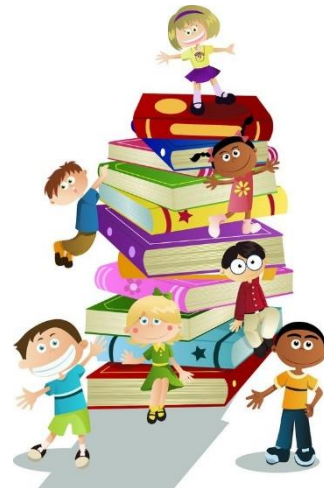
La communauté de communes Vie et Boulogne offre, aux nouveaux arrivants, 3 mois d'abonnement gratuit au Réseau Communautaire.

Pour ce faire, rendez-vous en mairie pour récupérer le bon qui sera à présenter à la bibliothèque, aux horaires d'ouvertures.



## 10 Bonnes raisons d'aller à la Bibliothèque

- 1 – La bibliothèque *c'est économique*
- 2 - En allant à la bibliothèque *on évite la surconsommation*
- 3 – Grâce à la bibliothèque *on a une bonne excuse de se séparer du livre (on rend le bouquin et on en prend un autre)*
- 4 – La bibliothèque *c'est avoir un choix (presque) infini de références*
- 5 - Si on n'aime pas le papier, *la plupart des bibliothèques sont devenues des médiathèques, dans lesquelles on peut emprunter des livres numériques, des DVD, des CD ou encore des livres Audio.*
- 6 – Emprunter des livres et les ramener, *cela fait de la place chez soi* – on arrête d'entasser des kilomètres de livres.
- 7 – *On y fait des découvertes* – Que ce soit en flânant dans les rayons, ou en découvrant les coups de cœur que les bibliothécaires ont sélectionné pour vous.
- 8 – A la bibliothèque *on déconnecte*
- 9 – A la bibliothèque, *on apprend à partager et à respecter les biens d'autrui*
- 10 - *C'est THE activité à faire avec les enfants les jours de pluie.* La majorité des établissements sont maintenant munis d'un coin accueillant pour les enfants ; on peut donc y rester pour bouquiner.





# 1 date, 1 évènement, 1 photo

## ◀ Samedi 12 janvier

Traditionnels vœux du Maire avec la présentation des nombreux projets pour cette fin de mandat : nouvelle salle polyvalente, création d'un lotissement communal, réhabilitation de l'ancienne mairie,... Ainsi qu'une exposition des photos de Thierry GUILLET autour de la Seconde Guerre Mondiale.



## ▶ Samedi 23 février

organisé par Michel PINEL.  
Rassemblement moto  
Près de 4 000 motards réunis



## ▲ Samedi 2 février

Charmante soirée organisée autour de trois jeux : Baby-foot, palets et la Wii. Durant 3-4 heures, 58 équipes de deux personnes se sont confrontées dans une ambiance conviviale et très familiale pour arriver en finale. La soirée se termine par le classement des équipes afin de procéder à la remise des lots pour les trois meilleures. Soirée très sympa.

## ▶ Samedi 9 mars

C'est le samedi 9 mars que la saison 2019 a débuté pour l'association HOPOPOPE, avec le Tremplin GRAT'MOILA au ZEN'it de la Chapelle-Palluau.



## ▶ Dimanche 17 mars

Le comité des fêtes organisait son loto annuel qui s'est passé dans la bonne humeur, de nombreux lots étaient offerts par les commerçants et artisans et les associations chelloises. La salle était complète. Les personnes étaient ravies de cet après-midi et de pouvoir se retrouver. Pensez au prochain loto 2020 est le 22 mars venez nombreux.



## ▲ Mercredi 24 avril

Un après-midi jeux était organisé à la bibliothèque afin de fêter la mi-carême, l'occasion pour la dizaine d'enfants présents, parfois déguisés, de s'amuser avec les adultes. Beaucoup de bonne humeur et de rires partagés.



## ▶ Samedi 4 mai – Rallye Moto

Dès 8 h00 le matin, 66 équipes courageuses ont sillonné les routes de Vendée, pour trouver les points de contrôle en direction de la Tranche sur Mer, afin de se restaurer et de repartir en début d'après-midi, pour rallier la Chapelle Palluau.

Le soir venu, un dîner leur est servi avec, pour animation le classement des équipes.

C'est toujours un grand plaisir de recevoir tous les ans à la Chapelle Palluau

Ces motards très sympas!!! ☺🍷



## ▶ Samedi 20 avril

Après une première édition sous une pluie battante, la Société de chasse a renouvelé sa pêche à la truite. Cette année 90 courageux pêcheurs n'ont pas hésité à participer et cette fois-ci le soleil était lui aussi de la partie.



# 1 date, 1 évènement, 1 photo

## Dimanche 12 mai ➤

Malgré une semaine chargée de fêtes et une météo très humide, le comité des fêtes a organisé sa traditionnelle pêche à la truite où 90 personnes ont bravé pluie et gadoue pour pêcher dans une bonne ambiance.



## ◀ Samedi 24 mai

Soirée « les indémodables années 80 », à la Bibliothèque Deux heures de spectacle non-stop à « Télé Chapelle Pallau » pendant lesquelles nous avons fait un voyage retour de près de 40 ans en arrière, en retraçant tous les évènements politiques, culturels, sportifs, et bien sûr tous les tubes de ces 10 années brillamment interprétés par nos musiciens, Daniel et Patrice, et chantés par Sandrine. Une « sacrée soirée » !!



## Du 30 mai au 2 juin ➤

WEEK-END DE L'ASCENSION à La Chabanne dans l'Allier pour le Moto-Club. Un petit mot : Un peu plus de 1300 kms parcourus, de la visite de Vichy jusqu'à la coutellerie de Thiers, en passant par le musée de la papeterie, la météo nous a agréablement accompagnés.



## Samedi 15 juin ▲

Lors des auditions de juin, les élèves viennent montrer tous leurs talents : batterie, guitare, piano et accordéon. Pour cette nouvelle année, ce sont 25 élèves expérimentés ou non qui assisteront aux différents cours.



## ◀ Dimanche 23 juin

La fête des écoles bat son plein une nouvelle fois. Après le spectacle du matin et le repas champêtre du midi, les jeux sont appréciés tout l'après-midi. C'est un moment de convivialité apprécié de tous (enfants, parents, grands-parents, amis et enseignants).



## Mardi 23 juillet ▲

Pour la seconde année consécutive, le réseau communautaire a fait prendre l'air aux livres....en s'installant sur la place de l'église, à l'ombre de nos grands arbres, car la canicule était bien présente.

De la lecture, mais pas que.... des animations diverses étaient proposées aux enfants (dessins, coloriages, tablettes numériques), des transats pour se poser, lire ou tout simplement bavarder.

Un moment certes agréable mais qui a eu peu de succès à la Chapelle Pallau cette année.



## Samedi 6 juillet ▲

Pour sa 20ème édition, la Société de chasse a voulu marquer l'évènement en organisant un Ball-Trap nocturne. Amateurs et confirmés ont pu passer un agréable moment à s'exercer ou découvrir le tir sportif. De 10h00 à 1h00, beaucoup de personnes ont participé à la journée, une belle réussite pour les bénévoles.



# 1 date, 1 évènement, 1 photo



## ◀ Mercredi 24 juillet

Départ était pris au vieux pont pour cette nouvelle édition de « La balade entre 2 rives ».

Sur un circuit de 8,2 Kms, 135 participants ont parcouru les petits sentiers en partant du vieux pont sur l'ancienne route d'Aizenay, sous une forte chaleur. Au cours du trajet, deux pauses ont été appréciées pour se rafraîchir autour de deux conteurs qui ont bien fait rire les participants avec leurs histoires drôles. De retour au vieux pont, le verre de l'amitié était servi aux randonneurs avec quelques tranches de brioches ....après l'effort, le réconfort !

## Samedi 1<sup>er</sup> septembre

C'était le 7 septembre dernier, le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous, sur la scène, les artistes ont fait trembler les terriers.

La Commune de la CHAPELLE-PALLUAU, comme toujours, nous a montré toute sa bienveillance et son efficacité à l'unisson avec nos partenaires et nos bénévoles ; MERCI à vous tous.

Déjà, c'est la 30<sup>ème</sup> édition qui occupe les esprits, réservez votre samedi 5 septembre 2020, ce sera forcément un évènement majeur.

Mais avant cela, rendez-vous le samedi 14 mars pour le tremplin GRAT'MOILA, toujours au ZEN'it de La Chapelle.



## Samedi 14 septembre

Une sortie a été organisée par le comité des fêtes. Un dîner croisière sur l'Erdre. Nous sommes partis avec 70 personnes. Ils ont passé un bon moment. Le repas était excellent. Et le temps était de la partie.



## Mercredi 20 novembre

Mr le maire et Christelle, la secrétaire de mairie sont allés au Salon des Maires, afin de découvrir de nouvelles innovations et de nouveaux équipements notamment pour équiper la nouvelle salle polyvalente



## Vendredi 29 novembre

Belote du comité des fêtes- Nous étions 40 équipes, une bonne ambiance conviviale, comme on les aime...

Comme d'habitude, tout le monde est reparti avec un lot (bœuf, cochon, volaille...) Le Comité des Fêtes vous remercie de votre fidélité



## ◀ Dimanche 11 novembre

Le 11 novembre la section de la Chapelle-Palluaud s'est réunie au monument aux morts avec la présence de Mr le Maire et des conseillers municipaux pour rendre hommage à nos soldats disparus pendant les différentes guerres.

Suite à la cérémonie le Président a remis l'insigne de soldats de France à quatre nouveaux adhérents. Ensuite la section s'est rendue à Maché pour la cérémonie cantonale.

# Calendrier 2020



## JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

7 janvier : Après-midi jeux à la Bibliothèque

11 janvier : Vœux du Maire

12 janvier : Assemblée générale Moto-Club

18 janvier : Concours de cartes du Foot (Salle Beausejour à St Etienne du Bois)

19 janvier : Marche avec Clopin-Clopan à Moulleron Le Captif

21 janvier : Après-midi jeux à la Bibliothèque

## FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

1er février : Triple Effort du Moto-club / Petit Marché à l'Anjourière /

Assemblée générale de l'UNC-AFN à 15h

4 février : Après-midi jeux à la Bibliothèque

15 février : Repas de la St Valentin du club de Foot

16 février : Marche avec Clopin-Clopan à St Sulpice Le Verdon

18 février : Après-midi jeux à la Bibliothèque

Du 22- 23 février : Rassemblement de motos à la Salle Polyvalente organisé par Michel PINEL

Du 24 au 28 février : Classe orchestre Tempo Musique

## MARS

L	M	M	J	V	S	D
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

3 mars : Après-midi jeux à la Bibliothèque

7 mars : Petit Marché à l'Anjourière / Belote UNC-AFN à 14h

14 mars : Tremplin Grat Moilla

15 mars : Marche avec Clopin-Clopan à St Gervais

17 mars : Après-midi jeux à la Bibliothèque

22 mars : Loto du Comité des fêtes

31 mars : Après-midi jeux à la Bibliothèque

Le 15 et 22 mars : Elections municipales

Le 7 et 8 mars : Les pièces montées à St Paul Mont Penit

\* Les départ des marches de Clopin-Clopan sont à 14h à l'Ancienne Mairie, hors exception voir l'Agenda

## AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

4 avril : Petit Marché à l'Anjourière

11 avril : Pêche à la truite de la Société de Chasse

18 avril : Challenge de l'Avenir du Foot (Stade de Palluan)

19 avril : Marche avec Clopin-Clopan à Ste Gemme La Plaine, sortie à la journée et restaurant

25 avril : Rallye du Moto-club

## MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

2 mai : Petit Marché à l'Anjourière

9 mai : Pêche du Comité des Fêtes

21 au 24 mai : sortie du Moto-club weekend de l'Ascension

23 mai : Marche avec Clopin-Clopan à La Baule, sortie journée avec Pêche et visites

29 mai : représentation théâtrale des Kijoukois

## JUIN

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

6 juin : Petit Marché à l'Anjourière

13 juin : Audition Tempo musique à 16h

21 juin Kermesse de l'école organisée par l'OGEC et l'APPEL

27 juin : Marche avec Clopin-Clopan à La Chapelle-Palluan avec pique-nique de fin d'année, départ 9h

28 juin : Pique-Nique familial géant du Comité des Fêtes (ouvert à tous)



# Calendrier 2020



## JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

4 juillet : Petit Marché à l'Anjourière

14 juillet : Marche avec Clopin-Clopan à La Chapelle-Palluau avec sardinade, départ à 9h

18 juillet : Ball Trap de la Société de Chasse

## OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

5 octobre : Petit Marché à l'Anjourière

## AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

1 août : Petit Marché à l'Anjourière

## NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

7 novembre : Petit Marché à l'Anjourière

27 novembre : Concours Belote du Comité des Fêtes

## SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

5 septembre : Petit Marché à l'Anjourière / Festival Grat Moila

## DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

5 décembre : Petit Marché à l'Anjourière

# Vie associative

## ➤ Coordonnées des Associations

Association des Anciens  
Combattants

Bernard PELLÉ (Président)  
06.72.88.48.76



Association des Parents  
d'Elèves

Présidente : Esther CHAUVET  
apelrpi85670@gmail.com



Association Foncière  
Hugues PROUX (Président)  
02.51.98.61.20



Moto-club « Les Bicylindres d'Enfer »

Patrice BOLTEAU (Président)

06.18.07.54.38

Pascal VALOT (Trésorier)

06.13.54.80.64



Don du sang

Jacques DANIELLOU

(Représentant local)

09.65.37.48.10



Comité des Fêtes

Michel CHATRY (Président)

06.84.14.17.21



Les Kijoukois (théâtre enfants)

Angélique GUILBAUD (Présidente)

06.45.82.77.65

plmaguilbaud@orange.fr

Alexandra BEAUMONT

07.81.36.28.62



Chorale St Pierre

Georgette NEAU (Présidente)

06.85.16.92.98

Paul DANIEAU (Chef de chœur)

02.51.98.53.97

danipa@free.fr



Organisme de Gestion de  
l'Enseignement Catholique

Carole CHAGNEAU (Présidente)

06.64.74.62.74



Les Pièces Montées (Théâtre adulte)

Patrick ROBINEAU (Président)

06.84.98.03.03

Didier DAVIET (Secrétaire)

02.51.98.56.82

Tai-chi Emergence

Annick DOUBLIER (Présidente)

02.51.94.35.29

Nicole MARCHAND (Secrétaire)

02.51.98.60.06



Hopopope

Frédéric GUILLON (Président)

06.07.23.58.98



Secours Catholique

Section Aizenay-Palluau

02.51.07.55.16

equipelocale.aizenay@sec

ours-catholique.fr



Tempo Musique  
(cours de musique)

Patricia BAZELIS (Président)

06.65.37.19.03

ateliermusicaltempo85@gmail.com



Football

Dominique THOUZEAU (Président)

06.80.33.20.67

Emmanuelle FRADET (Secrétaire)

06.80.28.63.06



Société de chasse

« La Chapelloise »

Freddy RABAUD

(Président)

06.37.96.45.49

chasse.lachapelloise

@orange.fr



Clopin clopant (randonnée)

Jean-Claude ARGANO (Responsable)

02.51.98.64.59



Comme chaque année, rendez-vous est donné aux associations Chapelloises pour faire le point sur les manifestations de la saison.

Force est de constater que la participation des associations est toujours limitée, puisque seules 6 associations ont répondu présentes à la réunion fixée le 19 octobre 2019. Celle-ci est importante car elle permet d'échanger sur les animations qui se sont écoulées et celles à venir, mais aussi de répondre aux interrogations/questionnements.

# Vie associative

## ➤ L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.)

L'Association de Parents d'Elèves du RPI a plusieurs missions. En effet, elle se doit d'accueillir et d'accompagner l'ensemble des parents, d'animer la vie de l'école, de partager des moments de convivialité mais elle souhaite surtout améliorer la vie des élèves au sein des établissements en lien avec l'équipe pédagogique (Sainte-Agnès à Palluau et Saint-Joseph à la Chapelle-Palluau). C'est pour cela que l'APEL organise et participe à différents événements tout au long de l'année :

- Le marché de Noël de Palluau le 8 décembre 2019
  - La kermesse des enfants le 21 juin 2020
  - Diverses ventes : jus de pomme, brioches, pizzas, paniers de légumes...
- Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2020 !



## ➤ Chorale St Pierre

L'année impaire qui vient de se terminer a encore permis à la Chorale de la commune de présenter un tour de chant au mois de mars dernier. Pour l'occasion, elle avait invité les « Mouss' A Yon », chœur de marins de Dompierre sur Yon à venir l'épauler. La manifestation a eu un vif succès ... et le moment convivial qui a suivi à la salle polyvalente a été très apprécié. Nous tenons d'ailleurs à remercier la municipalité qui a mis à notre disposition cette salle et qui continue à nous la prêter depuis plus de trente ans toutes les semaines pour les répétitions.



## ➤ Tempo Musique

Cette association a pour objet la lecture musicale et l'apprentissage de la technique instrumentale.

37 élèves sont inscrits à L'Atelier Musical Tempo cette année, dont 11 à la guitare, 12 au clavier, 12 à la batterie et 2 à l'accordéon.

Les plus jeunes ont 7 ans et 7 adultes bénéficient des apprentissages musicaux. Les cours se déroulent chaque semaine (sauf pendant les vacances scolaires) à raison d'1/2h par cours ; à la bibliothèque municipale pour le piano et l'accordéon, et à l'Anjouière pour les cours de batterie et guitare.

Une classe-orchestre sera organisée pendant les vacances d'hiver du 24 au 28 février 2020 où les élèves les plus expérimentés pourront jouer en groupe. L'audition des élèves aura lieu le samedi 13 juin 2020 à partir de 16h.

Le nouveau bureau est composé par :

Patricia Bazelis (présidente), Viviane Moitié (secrétaire), Nicole Baert (trésorière) Sandrine Rabiller (adjointe) ; Eve Bouclainville, Nathalie Le Ribler, Patrick Bazelis (membres)



**Préinscriptions en juin et inscriptions en Septembre** Contact : 06.65.37.19.03

Pour plus d'informations, aller sur la page Facebook : Tempo musique (école de musique)





# Vie associative

## ➤ Les Kijoukois

Une association théâtrale près de chez moi :  
Les Kijoukois ! Mais pour quoi faire ?

« Apprendre à occuper l'espace, à bouger son corps, à jouer un rôle, à improviser permet à l'enfant de ressentir tout un univers imaginaire et d'exprimer une part de lui-même à travers un personnage.

Le théâtre apprend aussi à travailler avec les autres. Le jeune acteur doit écouter ses partenaires. Il doit aussi faire le silence en lui, se concentrer, pour laisser toute la place au jeu qui vient l'habiter.

Enfin l'enfant découvre en jouant que les mots sont porteurs d'émotions et de sens. »

Extrait du site <https://www.magicmaman.com/le-theatre.245.7500.asp>

Cette année, ce sont 13 enfants et adolescents qui sont inscrits pour ces ateliers. Habitants de l'ancien canton de Palluau et un d'Aizenay, ils participent chaque semaine aux ateliers dirigés par Damien Robin, animateur professionnel.

Après avoir passé une année à coopérer, à prendre confiance, à jouer, à travailler, ces deux groupes d'enfants auront le plaisir de vous présenter un spectacle le 29 mai 2019 à la salle de Maché. N'hésitez pas à venir les applaudir et à emmener vos enfants et/ou petits-enfants pour leur faire découvrir ou redécouvrir un art à la porte de chez soi !



## ➤ Secours Catholique

Le Secours catholique du secteur Aizenay-Palluau intervient sur Aizenay et sur la plupart des communes de l'ancien canton de Palluau. Il dispose d'un espace d'accueil et d'écoute animé par des bénévoles.

En lien avec ses partenaires sociaux il peut apporter conseil, accompagnement, aide financière ou matérielle ponctuelle aux personnes en difficulté.

Chaque été il est à la recherche de familles d'accueil pour des enfants de 6 à 12 ans issus de familles en grande difficulté.

Dans son local il propose à des prix très « démocratiques » vêtements, meubles, jouets, bibelots, vaisselle...

Ce « magasin » est ouvert à tous. Rappelons qu'il est alimenté par les dons des particuliers et des entreprises. Les recettes permettent d'aider les personnes en difficulté.



**Section Aizenay-Palluau :**

- Adresse du local : 11, rue Villeneuve  
85190 AIZENAY
- Permanences : mardi de 14h à 16h30, samedi de 10h à 12h

**Contact :** [equipelocale.aizenay@secours-catholique.org](mailto:equipelocale.aizenay@secours-catholique.org)

## ➤ Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes est constitué de 13 membres. Il a, si besoin, du matériel à votre disposition (barnum, tables-bancs, percolateur, friteuse, ...).

Le comité organise tous les ans des activités (loto, belote, pêche à la truite ...) pour financer le matériel et proposer une sortie annuelle.

Ce qui nous amène à vous inviter à un pique-nique géant le 28 juin 2020.

Il est également en plein recrutement ... tout bénévole est le bienvenu !

Le Comité des fêtes vous souhaite tous ses vœux !





# Vie associative

## ➤ Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.)

### LES MISSIONS DE L'OGEC

- Assurer le fonctionnement de l'école et entretenir les bâtiments
- Employer du personnel non enseignant
- Soutenir les projets pédagogiques et penser au bien-être des enfants.

### LES PROJETS DE L'OGEC POUR 2020

- Amélioration de la cour de l'école (réfection, peintures, jeux...), renouvellement de l'équipement informatique.

### LE BUREAU 2019 - 2020

Voici la composition du **bureau**

- **Présidente** : Carole Chagneau
- **Vice-présidente** : Virginie Goyau
- **Trésorier** : Laurent Hervouet
- **Vice-trésorière** : Elodie Vigneron
- **Secrétaire** : Edwige Boyer
- **Membres** : Magalie Champonnois, Françoise Fisson, Elodie Guérit, Laëtitia Jolie, Antoine Quilleau, Nicolas Van De Velde, Cindy Martin, Émilie Guilbaud, Audrey Lardière, Julie Baron, Anaïs Guillen



Renseignement, inscription,... : 02.51.98.61.52  
Site internet : <http://rpi-palluau-lachapelle.fr>

### LES EVENEMENTS A VENIR

- **Vente de viennoiseries, livraison à domicile le dimanche 5 avril 2020** pour les communes de Palluau et la Chapelle Palluau.
- **Fête des écoles, le dimanche 21 juin 2020.** Après le spectacle des enfants le matin, nous partagerons un repas champêtre et nous finirons par des jeux tout l'après-midi. C'est un moment de convivialité apprécié de tous (enfants, parents, grands-parents, amis et enseignants).



### DEVENIR MECENE

**Vous souhaitez apporter votre aide ? Pour agir demain, nous avons besoin de vous aujourd'hui !**

Un don de particulier permet de bénéficier de 66% de réduction d'impôt, pour une entreprise, c'est une réduction de 60% sur l'impôt sur les sociétés.

Le mécénat est l'affaire de tous. Alors n'hésitez pas à parler de nos projets autour de vous.

Pour pouvoir défiscaliser son don (recevoir une attestation fiscale) :

- Vous pouvez vous rendre sur le site : <https://www.ddec85.org/enseignement-catholique-85/don/>
- Vous pouvez contacter la présidente au 02.51.98.61.52 afin qu'elle vous accompagne pour la démarche.

## ➤ Clopin clopant

Programme des randonnées 2019-2020 à retrouver dans l'agenda du bulletin, avec un point de rendez-vous devant la Petite Chapelle, à 14h.

Le transport est organisé selon les véhicules disponibles. Les circuits prévus ne sont pas impératifs et pourront être adaptés aux souhaits des randonneurs ou modifiés en fonction des conditions météo.

Pas d'inscription préalable, ni participation financière. Une simple cagnotte est à votre disposition pour couvrir les frais du pot de l'amitié que nous avons coutume de partager à la fin de chaque randonnée.

Nos balades en campagne sont ouvertes à tous : jeunes, marcheurs confirmés ou simples promeneurs.



# Vie associative

## ➤ Union Sportive St Etienne, Palluau et La Chapelle-Palluau (USSEPLCP)

L'USSEPLCP Football, dont cette nouvelle saison 2019/2020 sera marquée par la cinquième année du club, a repris le chemin des terrains au mois d'août avec un nouvel entraîneur senior : Mickael Delpierre qui dirigeait l'équipe B la saison passée et à qui nous souhaitons une belle saison, remplace Franck Cormier qui a dû s'arrêter pour raison de santé : nous le remercions pour son investissement au sein du club et lui souhaitons un bon rétablissement. Le club débute cette saison avec un effectif d'environ 200 licenciés dont trois équipes seniors : l'équipe A en division 2, l'équipe B en division 4 et une équipe loisir, soit environ 60 joueurs pour ces trois équipes.

Au niveau des jeunes de l'USSEPLCP, nous avons 40 joueurs U7-U9 qui s'entraînent au stade de la Chapelle Palluau les mercredis soirs et les samedis matins. Concernant les jeunes des U11 aux U15, le club de St Christophe du Ligneron a décidé d'arrêter l'entente et nous continuons donc celle-ci à deux clubs : l'ESPM et l'USSEPLCP. Par conséquent au niveau des effectifs, nous avons trois équipes U11 avec 38 joueurs et deux équipes U13 avec 21 joueurs qui s'entraînent au stade de Palluau les mardis et jeudis soirs et une équipe U15 avec 18 joueurs qui s'entraîne les lundis et mercredis soirs au stade de St Paul Mont Penit. Nous avons deux nouveaux éducateurs pour cette nouvelle saison, Adrien Duchesne et Kevin Mercier qui nous arrivent du club d'Aizenay, pour entraîner nos jeunes de l'entente et qui sont suppléés par des dirigeants des deux clubs aux séances d'entraînements. Nous avons également constaté une hausse des licenciées féminines, ce qui est de bon augure pour l'avenir du foot féminin, bienvenue à toutes les filles.

Nous remercions tous les entraîneurs-éducateurs, dirigeants des catégories jeunes et seniors qui les entraînent la semaine et les dirigent le week-end et qui réalisent un travail remarquable pour la progression des joueurs grâce à leur investissement tout au long de la saison.

Concernant nos arbitres, Pascal Thiery continue pour cette nouvelle saison d'arbitrer en division 4 au centre et en division 1 à la touche, nous lui souhaitons une belle saison sur les différents stades où il va officier. Nous avons également cette année une personne du club qui s'engage à devenir arbitre officiel : Marc Guillet. Nous lui souhaitons bonne chance dans cette démarche et nous tenons à remercier Pascal Thiery et Marc Guillet de leur investissement pour l'avenir du club.

Mention spéciale pour gratifier les bénévoles qui effectuent un travail considérable dans l'ombre du club : les membres du conseil d'administration et des différentes commissions du club : secrétariat, trésorerie, fêtes, sponsors, jeunes, seniors, arbitres, barmans, les traceurs des terrains des trois stades, les supporters et tous ceux qui aident le club bénévolement au cours de la saison.

Remerciements aux Mairies de la Chapelle Palluau, Grand'Landes, Palluau, St Etienne Du Bois et à nos Sponsors de leur aide structurelle et financière pour le développement et la pérennité du club.

Les Fêtes de l'USSEPLCP pour la saison 2019/2020 :

- Concours de Cartes : Samedi 18 janvier 2020 Salle Beauséjour à St Etienne Du Bois.
- Repas St Valentin : Samedi 15 février 2020 Salle Beauséjour à St Etienne Du Bois.
- Challenge de l'Avenir : Samedi 18 avril 2020 au Stade de Palluau.



Equipe B



Conseil d'administration



Equipe U13\_2



Equipe U6-U7



Arbitres



# Vie associative

## ➤ Section UNC- AFN- SDF de La Chapelle-Palluau

La section est composée de 11 anciens combattants, 3 veuves d'anciens combattants, 13 soldats de France.

Les drapeaux et les responsables sont sortis une douzaine de fois pour des sépultures et des remises de drapeaux « Devoir de mémoire et soldats de France » dans des communes voisines.

Nous organisons un Concours de belote le samedi 7 mars 2020 à 14h, venez nombreux.

Notre assemblée générale est fixée le samedi 1<sup>er</sup> Février 2020 à l'Ancienne Mairie 15h, si vous êtes intéressée, venez, vous serez les bienvenus.



Le président, Bernard PELLÉ

## Communauté de Communes

### ➤ SI IMBRIQUÉS ? PAS RECYCLÉS !

La séparation technique des emballages est difficile à réaliser par VENDÉE TRI malgré les équipements automatisés. Tous ces emballages ainsi dissimulés ne connaîtront donc pas le recyclage. Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité, et donc pour l'usager. Elles mettent à mal le bon fonctionnement du centre de tri et celui des filières de recyclage.

Pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler qu'une fois vidés, les emballages sont à déposer en vrac, séparés les uns des autres, dans les sacs ou les bacs jaunes. Si vous avez besoin de gagner de la place, vous pouvez compacter, un par un, vos emballages.

**Le saviez-vous ? Le site VENDÉE TRI est ouvert à la visite.**



### ➤ La redevance incitative à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le mode de facturation de la collecte des déchets ménagers va évoluer. La redevance incitative répond à un **enjeu environnemental**. La réduction du volume des déchets participe à la protection de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement climatique.

La redevance incitative répond également à un **enjeu financier**. Les charges d'exploitation de la collecte et du traitement des déchets progressent chaque année : carburant, entretien et maintenance, masse salariale, taxe sur l'enfouissement des déchets ... L'objectif est de diminuer la production des déchets pour limiter leur coût et donc votre facture.

La redevance incitative, c'est enfin un **système plus équitable** car il permet de responsabiliser les usagers et les sensibiliser davantage à l'importance du tri en ajustant la facturation en fonction de la production d'ordures ménagères comme pour l'eau, l'électricité.

**Autrement dit, « moins je produis de déchets, moins je sors mon bac, plus je maîtrise ma facture et respecte l'environnement ».**

Concrètement, la facture incitative est semestrielle. Pour l'année 2020, une 1<sup>ère</sup> facture sera adressée courant juillet 2020 et une 2<sup>ème</sup> facture courant janvier 2021.

Elle se décompose en deux parties :

#### UNE PART FIXE :

Il s'agit d'un **abonnement** au service calculé en fonction de la taille de votre conteneur qui inclut les frais fixes du service : mise à disposition du conteneur, traitement des déchets, fourniture des sacs jaunes, collecte des emballages, du papier et du verre, accès aux déchèteries illimité et non facturé, ...

Cet abonnement intègre un **forfait de 6 levées du conteneur d'ordures ménagères ou de 15 ouvertures de tambour des colonnes enterrées** pour les usagers ne disposant pas de conteneur à ordures.

#### UNE PART VARIABLE :

Cette part est calculée en fonction du volume du conteneur à ordures ménagères et du nombre de levées supplémentaires (au-delà de la 6<sup>ème</sup>) ou en fonction du nombre d'ouvertures de tambour des colonnes enterrées pour les usagers ne disposant pas de conteneur (au-delà de la 15<sup>ème</sup>).

Vous recevrez un courrier en début d'année 2020, indiquant les tarifs de la collecte.

Un camion benne Bi-compartmenté fera la collecte.



# Communauté de Communes

## > Plan local d'urbanisme Intercommunale - Habitat

### Dernière ligne droite pour le PLUi-H

Depuis plus de deux ans, la Communauté de Communes Vie et Boulogne travaille à son futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUi-H). L'élaboration de ce document d'urbanisme qui déterminera l'aménagement du territoire communautaire pour les 10 prochaines années, entre dans sa dernière phase.

#### L'ARRET DU PLUi-H

Au cours des derniers mois les élus de la Communauté de Communes Vie et Boulogne ont défini les nouvelles règles d'urbanisme qui s'appliqueront demain à toutes les autorisations de construire. Elles viennent traduire concrètement et spatialement le Projet d'Aménagement et de Développement Durables envisagé à l'horizon 2030.

Le 18 novembre 2019, les élus communautaires ont « arrêté » le projet de PLUi-H désormais finalisé, marquant ainsi le début de l'étape de consultations. État, Région, Département, chambres consulaires et tous les partenaires formuleront dans les prochaines semaines leurs avis sur le document.

Ensuite, une enquête publique vous permettra de consulter le document et d'adresser toutes vos questions et/ou observations aux commissaires-enquêteurs.

Afin que nous puissions tous œuvrer, élus, techniciens et citoyens, chacun à notre manière, pour faire vivre ce PLUi-H, et pour traduire dans les faits les ambitions qu'il porte, votre avis est capital.

#### ET APRES L'ENQUETE PUBLIQUE ?

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire approuvera le projet de PLUi-H éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises ainsi que des avis formulés par les personnes publiques associées (Etat, Autorité Environnementale, Conseils Départemental et Régional, Chambres consulaires...).

Le PLUi-H entrera alors en vigueur et servira de document de référence à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable de travaux...), remplaçant ainsi l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur à ce jour.



#### POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Communauté de Communes Vie et Boulogne

Z.A. de La Gendronnière

24 Rue des Landes

85170 Le Poiré-sur-Vie

Tél : 02-51-31-60-09

Mail : pluih@vietboulogne.fr

### Rappel des étapes du PLUi-H

#### Le diagnostic du territoire

Où en est le territoire ?

#### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Quel projet pour le territoire à 10-15 ans ?

#### La traduction réglementaire

Quelles règles communes se donner pour mettre en œuvre ce projet ?

#### La validation

Consultation des personnes publiques associées, enquête publique et approbation du PLUi-H par le Conseil Communautaire

Le PLUi-H est disponible en ligne via [www.vie-et-boulogne.fr](http://www.vie-et-boulogne.fr)



# Vie sociale et pratique

➤ La Maison des Services – ADMR Les Orchidées



pour tous, toute la vie, partout

## Service d'aide à domicile

Association locale ADMR d'Aizenay - La Chapelle  
qui intervient sur les communes d'Aizenay, La Chapelle, Maché et Apremont

L'association ADMR d'Aizenay - La Chapelle organisait début octobre, une animation pour sa 1<sup>ère</sup> participation à la semaine bleue, la semaine nationale des retraités et personnes âgées.



Dans le cadre de la semaine Bleue, en partenariat avec la Mairie d'Aizenay et Mosaïque, l'ADMR a proposé un atelier de fabrication de produits ménagers « éco responsable ».

16 personnes ont participé à cette animation animée par les aides à domicile et l'aide à domicile volante. Cela a été très apprécié et chaque participante est repartie avec leur fabrication du jour.

Exemple de produit multi-usage :

- 1 cuil à soupe de bicarbonate de soude, 1 cuil à soupe de vinaigre blanc, 1 cuil à soupe d'huile essentielle et 1 litre d'eau chaude.

1 b Rue Monseigneur Gendreau - 85190 AIZENAY  
Tél : 02 51 31 82 42

paysvietboulogne@admr85.org

**Permanences physiques**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30

**Permanences téléphoniques**  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30

50%  
de réduction  
d'impôts  
\* selon les cas et situations



## ➤ Elections municipales

Rappel de procédure pour les inscriptions sur les listes électorales

**Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020**

À savoir : à 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

**Vous avez jusqu' au 7 février 2020  
pour vous inscrire sur les listes  
électorales.**



## ➤ Recensement à 16 ans

Si vous avez eu 16 ans cette année et que vous n'êtes pas encore recensé, venez en mairie. Pensez à prendre votre carte d'identité et le livret de famille !



www.defense.gouv.fr/jdc





# Vie sociale et pratique

## ➤ Mission locale



**Vous avez entre 16 et 25 ans ...**  
**Vous êtes sorti du système scolaire ...**

**La Mission Locale du Pays Yonnais est faite pour vous !**

**Vous vivez dans la commune de ...**



**Valérie ROBIN, conseillère**  
 @ : robinv@mlpy.org  
 Tél : 02.51.09.89.34

**Centre Social Mosaïque d'Aizenay**  
 1 rue Monseigneur Gendreau à Aizenay  
 Lundi matin sur rendez-vous

**Mairie de Bellevigny**  
 Place Hôtel de Ville à Bellevigny  
 Lundi après-midi 1 sem. sur 2 sur rendez-vous

**Pôle social / Tremplin** - 16 rue de l'ancien Prieuré au Le Poiré sur Vie  
 Jeudi sur rendez-vous

**Maison de Services au Public**  
 2 Avenue de la République à Palluau  
 Vendredi sur rendez-vous

**Venez nous rencontrer :**

**Employeurs, vous pouvez contacter Stéphanie DELAS.**  
 Chargée de relations entreprises  
 @ : delass@mlpy.org  
 Tél : 02.51.09.89.46  
 Port : 06.48.53.92.72

**Elle :**

- Vous accueille au plus près de chez vous
- Vous oriente dans votre projet professionnel
- Autres informations à VOTRE DEMANDE sur le logement, les déplacements, la santé, la mobilité internationale, l'accès aux droits, les loisirs ...
- Vous informe sur les démarches d'accès à l'emploi, la formation
- Vous accompagne dans votre parcours vers l'emploi

## ➤ Conseils des architectes du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement



**LES CONSEILS GRATUITS  
 D'UN ARCHITECTE  
 POUR VOTRE PROJET ?**



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



- CONSTRUIRE
- ADAPTER
- AGRANDIR
- SURELEVER
- REHABILITER
- DIVISER



Renseignements  
 02 51 37 44 95  
 caue85@caue85.com

> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)



Architecte - Vendredi architecture et urbanisme (recto photo haute)  
 Architecte - TKA architectes & urbanistes (recto photo basse)  
 Architecte - Atelier Idille Architecture (verso)  
 Photographe - François DANTART

# Vie sociale et pratique

## ➤ Association Valentin Haüy

AVH représente et regroupe près de 300 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée.

Objectifs :

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

Actions :

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fournitures de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- ...

Voyants, nous avons besoin de votre concours pour :

- Faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements
- Contribuer à l'animation d'un secteur départemental : accompagner ou conduire les membres aux rencontres, donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio,...



### Association Valentin Haüy – Comité de Vendée

39 bis, rue de la Marne – BP 639  
85016 LA ROCHE SUR YON Cedex  
Tél : 02.51.37.22.22  
Mail : comite.vendee@avh.asso.fr  
Site internet : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>  
Page Facebook : Comité valentin haüy – Vendée

Permanences du  
lundi au vendredi de  
13h30 à 17h00

## ➤ Nouveaux nés 2019

- ☞ Juliann CHARRIER - 18 janvier
- ☞ Mayron GARNIER – 23 janvier
- ☞ Luke CARTER - 18 avril
- ☞ Mia LECLAIR – 11 août
- ☞ Antonin GAUTIER– 21 août
- ☞ Capucine PERRIN – 30 novembre



## ➤ Baptême civil 2019

- ☞ Juliann CHARRIER –  
15 septembre



## ➤ Ceux qui nous ont quittés en 2019

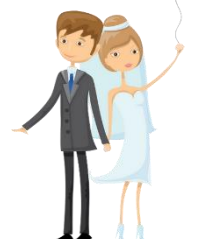
- ☞ BAZILLAIS Claude – 9 mars - 85 ans
- ☞ RETAIL Emmanuel – 15 mars- 54 ans
- ☞ GUILLOTON René – 10 juillet - 84 ans
- ☞ DARD Henri – 12 juillet - 91 ans
- ☞ OIRY Perrine, née MICHENEAU – 11 septembre- 35 ans



# Etat-civil

## ➤ Félicitation aux mariés 2019

- ☞ Fabien AUGIZEAU & Muriel GENAUDEAU – 3 août
- ☞ Marc-Antoine LOÏEZ & Aliénor DRAPEAU - 17 août
- ☞ Alexandre BERRIEAU & Pauline ANGIBAUD – 19 septembre
- ☞ 1 autre mariage (pas de presse)





# Mémento

## Mairie



1, rue de l'École  
85670 LA CHAPELLE-PALLUAU

Le secrétariat de la mairie est ouvert

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30  
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00  
Ainsi que le samedi de 9h à 12h30

Tel : 02.51.98.51.08

Mail : [mairie-lachapelle-palluau@wandoo.fr](mailto:mairie-lachapelle-palluau@wandoo.fr)



[www.lachapellepalluau.fr](http://www.lachapellepalluau.fr)

Facebook : Ville de La Chapelle-Palluau



## La Bibliothèque

Ouverture :

Le lundi de 16h30 à 18h30  
Le mercredi de 10h30 à 12h30  
Et le samedi de 10h30 à 12h30



Un accès WiFi gratuit et ouvert à tous est à votre disposition dans les médiathèques du réseau Communauthèque.

Plus de renseignements à la médiathèque de la Chapelle-Palluau.

**Aléop** Région PAYS de LA LOIRE

Transport scolaire

02-51-44-76-10 ou [aleop85@paysdelaloire.fr](mailto:aleop85@paysdelaloire.fr)

Rappel : Tous les élèves utilisant les transports scolaires Aléop doivent porter leur gilet vert fluorescent



Service Environnement :

Ordures ménagères et sacs jaunes :  
02-51-31-67-33

Service Instructeur, droit des sols :  
02-51-31-68-35

Relais des assistantes maternelles :  
02-51-31-93-18

Déchetteries de la Communauté de Communes  
Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



## Maison de Services Au Public

26 rue Georges Clemenceau,  
85670 Palluau

Ouverture du mardi au vendredi :

9h à 12h30 et 14h-17h30

Le samedi : 9h-12h30

[msap@vieetboulagne.fr](mailto:msap@vieetboulagne.fr)

02-51-98-51-21

Différents services : La Poste, Mission Locale, Tremplin-Acemus, CAF, STGS-Vendée Eau, Défenseur des droits, Conciliateur de justice, Conseil Départemental, Pôle Emploi  
Sur permanence ou sur rendez-vous !